

Aissatou Bella Diallo
Avocate au barreau de Namur

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

En exécution de l'article 18 de la loi du 26 mars 2010 sur les services et de l'article III-74 du Code de droit économique, les informations légales suivantes sont communiquées aux clients en vue de la première consultation.

1. Nom : Aissatou Bella DIALLO. L'avocat exerce son activité, sans en faire partie, dans le cadre d'une association d'avocats sans personnalité juridique qui est une association de frais : VAN de LAER, GILSON & Associés (www.diallo-avocat.be). L'avocat fait partie d'un groupement d'avocats sans personnalité juridique : CORELEX (www.corelex.be).

Le client n'est lié qu'avec l'avocat même si, dans le cadre du mandat, il autorise l'avocat à être assisté et/ou suppléé par un associé et/ou collaborateur.

2. Adresse du cabinet d'avocat : Place d'Hastedon, 4/1 à 5000 NAMUR (Tél : 081/85.66.87 – Fax : 081/58.33.25 – www.diallo-avocat.be)
3. Adresse électronique : diallo.avocat@proximus.be
4. Numéro d'entreprise : BCE 0704.854.557
5. Organisation professionnelle : Barreau de Namur.
6. Titre professionnelle : avocate.
7. Pays ayant octroyé ce titre professionnel : Belgique.
8. Conditions générales applicables : Voir le mandat représentant le *barème de frais et d'honoraires communiqué en vue de la première consultation.*
9. Prix du service déterminé au préalable : La consultation est fixée à 80 € TVAC. Les autres services sont facturés *selon le barème de frais et d'honoraires communiqué en vue de la première consultation.*
10. Caractéristiques de la prestation de service : Consultation relative à un problème juridique avec, éventuellement, selon les instructions du client, négociation avec la partie adverse et/ou procédure judiciaire en vue de la résolution du litige. *Les instructions du client doivent être communiquées par écrit et acceptées par l'avocat par écrit.*
11. Assurances : RC professionnelle : compagnie d'assurances ETHIAS, rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège, (tél. : 04/220.31.11). Couverture géographique de l'assurance : le monde entier à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.
12. Règles déontologiques applicables disponibles sur www.avocats.be/publications et <http://www.barreaudenamur.be/FR/Deontologie.aspx>

Les informations sur ce document sont également accessibles sur le site www.diallo-avocat.be.